

Réponses des « 7 anticapitalistes », candidatEs du **NPA49** aux élections législatives de juin 2012, à la **Lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives 2012** de l'**IRESA** [A2 Habitat Jeune - L'AITA (Association Intermédiaire de Travail Adapté) - Anjou Domicile – Aptira - L'Association d'Aide aux Handicapés Mentaux Adultes A.A.H.M.A - L'Association Petite Enfance (APE) - Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Maine-et-Loire (CIDFF) – Emmaüs - Envie Anjou - La Fédération des Oeuvres Laïques - Habitat Jeune Cholet - La Jeune France Cholet - Médiations 49 - La Régie de quartiers d'Angers - L'Union Nationale des Association de Tourisme Pays de la Loire (UNAT) - Le Secours Catholique]].

Angers, jeudi 7 juin 2012

Chères et chers amiEs,

Vous nous avez fait parvenir le courrier suivant, ce dont nous vous remercions vivement :

Le fait associatif est un fait politique majeur du XXe siècle en France qui a permis à des citoyens de se regrouper pour agir sur leur environnement. Cette liberté, garantie par la loi de 1901, a libéré des énergies d'organisation, d'expérimentation, d'invention, dans quasiment tous les domaines de la vie sociale (solidarité, insertion, culture, sports...). L'association a ainsi été l'un des grands leviers de l'éducation populaire, en permettant aux citoyens de s'exercer aux responsabilités, de participer à la construction de projets, de prendre la parole et de peser dans le débat public. Elle a joué et joue un rôle clé dans l'élaboration de la démocratie française, en permettant aux citoyens de prendre part à la vie de la cité, et en articulant le dialogue entre les besoins de terrains et la puissance publique. Au cœur des campagnes présidentielle et législatives, nous, acteurs associatifs et membres de l'Économie Sociale et Solidaire, créateurs de solidarité, d'emplois et vecteurs de démocratie, interpellons les partis politiques et les candidats sur les points suivants :

Le secteur associatif est aujourd'hui malmené : injonction de fusion, de regroupement, procédure d'appel d'offres et mise en concurrence fondées sur le moins disant financier, diminution des subventions bouleversent le quotidien des structures. Au-delà de ces contraintes, c'est l'expression d'une vision qui s'impose, qui tend à réduire l'association à un rôle de prestataire de service. Cette vision inverse les rôles traditionnels dévolus à la puissance publique et à l'association, en donnant à l'acteur le plus éloigné le soin de définir ce qu'il convient de mettre en oeuvre au plus proche du territoire. C'est le grand principe de subsidiarité qui est battu en brèche par ce procédé, ainsi que des fonctions clés de l'association : la détection des besoins et l'imagination de solutions originales pour y faire face.

Nous demandons aux Pouvoirs Publics de privilégier les partenariats qui favorisent la démarche d'appel à projet ouvert pouvant contribuer à la réalisation de projets innovants adaptés à la spécificité de chaque territoire.

Les procédures d'appel d'offres alimentent également un mouvement de concentration. En effet, elles donnent clairement avantage aux structures les plus grosses, souvent mieux informées, mieux équipées, pour répondre à des commandes qui dépassent le territoire d'action des plus petites. A travers ce mouvement forcé, l'État et les collectivités fragilisent les valeurs associatives. Pratiquement, en effet, les associations qui fusionnent sous la contrainte risquent : d'une part, de perdre une partie de leur base citoyenne qui s'effrite ; d'autre part, de s'éloigner du sens du projet associatif sous la pression technocrate et la prévalence des impératifs de gestion. De plus, cette méthode n'est pas garante de moindre coût. Or, la création de superstructures associatives pose forcément problème : devenant des entités parapubliques, elles se retrouvent muselées par la subvention. Leur capacité à prendre la parole, à participer au débat public s'estompe.

Nous demandons aux Pouvoirs Publics de respecter l'autonomie des associations, d'accepter leur liberté d'expression et de leur garantir un financement pérenne dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Depuis 2008, nous traversons une grave crise mondiale. Cette crise est le résultat d'un phénomène de concentration des richesses sans précédent dans l'histoire. Refusant celle du contrôle unilatéral de l'État, et celle du pouvoir des puissances d'argent, la démarche associative invente un système de production de richesse collective, contrôlé de façon désintéressée par des citoyens. Elle s'inscrit dans une Économie Sociale et Solidaire qui est non seulement facteur d'équilibre des pouvoirs, mais, aussi une formidable source de création de richesse partagée, au service de la collectivité.

Nous demandons aux candidats de s'engager, avec les acteurs associatifs membres de l'Économie Sociale et Solidaire, dans une dynamique de co-construction d'un projet de société garant de la solidarité et de la cohésion sociale.

Le secteur associatif, et notamment celui des travailleurs sociaux, subit de plein fouet l'austérité capitaliste. Récemment à Angers, une grève de 14 jours eut lieu au CHRS Béthanie, grève suivie massivement pour dénoncer un licenciement économique et l'étranglement budgétaire des CHRS. De même, A2 Habitat Jeune ferme son restaurant social de Jean Vilar à la Roseraie (Angers), avec des licenciements. La volonté des responsables politiques est de faire baisser à tout prix le coût que représente le travail social, avec les conséquences que l'on connaît sur l'emploi, les conditions de travail, la déqualification des professions, la perte de sens dans le travail, etc. C'est la même logique qui traverse tout le secteur associatif, quels que soient les financeurs : État ou Collectivités (surtout lorsque celles-ci sont dirigées par l'UMP, à l'instar du Conseil général angevin).

Cette logique simplement comptable ne peut construire un avenir raisonnable, et encore moins un avenir aux associations. Au lieu de renforcer les solidarités, l'ordre libéral-capitaliste cherche à les dissoudre en accentuant la

concurrence entre les individus de façon à pouvoir les dominer plus aisément, en même temps qu'il les réduit à n'être plus que des agents économiques exploitables ou jetables à tout moment.

En tant que militants du NPA, nous défendons le maintien plein et entier du statut actuel des Associations : il doit y avoir dans la société des actes libres et bénévoles pour exprimer la solidarité entre tous ceux d'en bas. Cela va de pair avec notre refus de la marchandisation de toutes les actions humaines. Pour nous, les Associations doivent rester des structures libres et indépendantes. Pour la même raison, nous estimons que le recours des Associations à des salariéEs doit être limité ou, à tout le moins, mieux encadré. Le respect du code du travail, dans sa lettre comme dans son esprit, et les conditions salariales doivent être exemplaires afin de conserver l'esprit associatif. C'est particulièrement indispensable dans le secteur du travail social.

Les seules décisions politiques à prendre doivent concerner les moyens à dégager dans toutes villes pour les associations et les maisons des associations, et la fiscalité des dons. Le système fiscal actuel permet à nombre d'Associations de survivre et les avantages qu'il offre ne doivent pas disparaître. Cependant, il n'est pas sans poser quelques problèmes. La fiscalité des dons permet à l'État de se dédouaner de ses responsabilités, en affirmant qu'il les soutient par la fiscalité. Aujourd'hui, nombre d'Associations exercent donc des missions qui devraient être assurées par de vrais services publics.

Par ailleurs, les moyens alloués aux Associations le sont de plus en plus en fonction d'appels d'offres et/ou d'appels à projets, au lieu de l'être par financement récurrent. Notons que ce mode d'attribution a aussi été mis en place dans d'autres secteurs de la vie sociale et dans les services publics (notamment, en ce qui concerne les appels à projet, dans la recherche publique). Il exacerbe les concurrences stériles et peut être une perte de temps considérable pour ceux qui sont chargés de monter les dossiers (souvent en ayant recours aux outils factices et onéreux de la communication). Surtout, il permet aux « décideurs » de normaliser les grandes orientations d'action du secteur concerné et de stériliser le reste. Tout ce qui ne ressort pas du discours dominant (dicté dans notre société par le capitalisme) est éliminé. Ce type de financement non récurrent est donc une menace pour la diversité des Associations. C'est pourquoi nous ne vous comprenons pas bien lorsque vous revendiquez de « *privilegier les partenariats qui favorisent la démarche d'appel à projet ouvert pouvant contribuer à la réalisation de projets innovants adaptés à la spécificité de chaque territoire* ». Il eût fallu que vous définissiez plus précisément ce que vous entendez par « *projet ouvert* » ou « *projets innovants adaptés à la spécificité* » (d'autant plus qu'un « bon » projet n'est pas nécessairement « innovant »). Cette revendication nous semble même, à notre stade actuel de compréhension, quelque peu contradictoire avec le paragraphe qui la précède et qui analyse justement (à notre avis) les dangers qui menacent le monde associatif.

Nous vous rejoignons pleinement, en revanche, pour les raisons que nous avons détaillées plus haut, lorsque vous demandez « *aux Pouvoirs Publics de respecter l'autonomie des associations, d'accepter leur liberté d'expression et de leur garantir un financement pérenne dans le cadre de conventions pluriannuelles* » et nous vous assurons que nous nous sommes prêts à nous engager « *avec les acteurs associatifs membres de l'Économie Sociale et Solidaire, dans une dynamique de co-construction d'un projet de société garant de la solidarité* ». Cette dynamique posera fatalement la question des services publics et le rapport des Associations à ceux-là. Comme nous l'avons dit plus haut, **nombre de missions qui sont actuellement remplies par les Associations devraient l'être par les services publics**. Nous sommes pour **l'extension et la gratuité des services publics** dans tous les domaines de la vie sociale, en commençant par tout ce qui est nécessaire à la vie d'un être humain dans une société moderne : logement, eau, électricité, sécurité sociale (incluant la petite enfance et 4^e âge), transports en commun... Pour autant, les Associations ne seraient pas exclues de ce schéma, bien au contraire. Nous ne concevons les services publics à construire que sous le **contrôle démocratique** de la population, et non de l'État. Dans ce contrôle, les Associations joueraient bien évidemment un rôle majeur.

Pour l'heure, car il est à craindre que l'austérité capitaliste ne continue encore un certain temps à agresser violemment tous les secteurs de la société, soyez assurés que nous nous mobiliserons à vos côtés pour défendre les Associations et leur rôle social éminemment bénéfique. Notre slogan « *Nos vies valent plus que leurs profits* » s'applique parfaitement pour la vie associative dans ce pays.

Bien cordialement,
Les candidatEs angevins du NPA :

- 1 ^e circonscription : Jean-Luc Godet	- 2 ^e circonscription : Danièle Duchemin	- 5 ^e circonscription : Guénaël Sancéau
	- 3 ^e circonscription : Joël Goarin	- 6 ^e circonscription : Marie-Émilie Vel
	- 4 ^e circonscription : Lola Duveau	- 7 ^e circonscription : Benjamin Létang